

STAGE SYNDICAL FÉDÉRAL ACADÉMIQUE :

SEGPA : QUEL AVENIR POUR LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS ?

La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) de Basse-Normandie organise un stage syndical autour des enseignements adaptés le

jeudi 15 mars 2008 à l'IUFM de Caen

SEGPA : QUEL AVENIR POUR LES ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS ?

La réussite de tous les élèves est un objectif partagé par tous les membres de la communauté scolaire. Aussi face au « noyau dur » de la difficulté, l'adaptation des enseignements permet aux élèves « en difficulté grave et durable » d'accéder à des formations qualifiantes.

Un récent rapport sur « les représentations de la grande difficulté scolaire par les enseignants » indique l'urgence pour les enseignants de « *redonner confiance aux élèves, de valoriser leurs progrès et d'être plus à leur écoute* ».

Comment y parvenir dans un contexte de restriction budgétaire, de régression des politiques publiques ?

Parmi les premiers intervenants :

9h30 - Mise en perspective historique et problématique actuelle des enseignements généraux et professionnels adaptés. *André Philip, professeur honoraire à l'INSHEA.*

10h30 - Dialogue avec la salle.

Repas

13h30 - L'orientation des élèves : du 1^{er} degré vers la SEGPA - après la SEGPA ou l'EREA ? *Gwenaëlle Langlois (enseignante de SEGPA).*

15h - Les nouvelles orientations pédagogiques concernant l'enseignement des langues vivantes. *Alain Cano (Directeur adjoint de SEGPA).*



Avec la présence d'André Philip, responsable du CERFOP (Centre d'études et de recherches sur la formation professionnelle) et enseignant à l'INSHEA de Suresnes.

A qui s'adresse ce stage ?

Ce stage est ouvert à tous les collègues (syndiqués ou non) que les SEGPA concernent ou qui sont concernés par les SEGPA : enseignants du premier ou du second degré (enseignant ou non en SEGPA), enseignant-e-s spécialisé-e-s de l'ASH et en formation CAPA-SH ou 2-CA-SH, psychologues scolaires, chefs d'établissements, directeurs de SEGPA ou d'établissements spécialisés...

Comment s'inscrire ?

- Effectuer une demande d'autorisation d'absence à M. l'Inspecteur d'Académie ou Mme le Recteur **IMPERATIVEMENT AVANT LE 15 AVRIL**

- Découper et renvoyer le papillon ci-dessous à gauche à :
FSU – 85, rue de l'Oratoire – 14 000 Caen

Modèle de lettre :

Nom

Prénom

Ecole

Le

Madame le recteur ou

Monsieur l'Inspecteur d'académie

S/C de Monsieur l'Inspecteur de circonscription.

Objet : demande de congé pour formation syndicale le jeudi 15 mai

Madame le recteur, Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Conformément aux dispositions de la loi n°84/1 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7), portant sur le statut général des fonctionnaires, j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 15 mai pour participer à un stage de formation syndicale sur le temps de travail.

Ce stage se déroulera à l'IUFM de CAEN. Il est organisé par la FSU, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999, publié au Journal Officiel du 6 janvier 2000).

Veillez recevoir, Madame le Recteur, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes respectueuses salutations.

COUPON D'INSCRIPTION

à découper et à renvoyer à

FSU – 85, rue de l'Oratoire – 14 000 CAEN

Nom, prénom :

Fonction :

établissement :

adresse mail :

participera au stage de formation syndical du jeudi 15 mai à l'IUFM de CAEN.

prendra son déjeuner sur place (autour de 6€)

OUI NON